

## Les Pygmées du Burundi votent pour le candidat du pouvoir à la présidentielle du 20 mai

PANA, 05 mai 2020 Bujumbura, Burundi - La communauté des Batwa (Pygmées, 1% de la population) du Burundi a appelé ses membres, mardi, à voter « massivement » pour le général retraité Evariste Ndayishimiye, candidat du pouvoir à l'élection présidentielle du 20 mai prochain sous le label de « commandant du développement pour tous ».

Les sept candidats présidentiables sont en campagne depuis le 27 avril dernier, pour une durée de trois semaines. Les aspirations du candidat du pouvoir rencontrent celles de la communauté marginalisée des Pygmées du Burundi, a justifié le président de l'Union des jeunes autochtones pour le développement communautaire (UJDCO), Jean Baptiste Sindayigaya. Le candidat du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, au pouvoir) était déjà porté par 28 partis, soit plus de la moitié des formations politiques reconnues dans le pays. Au Burundi, la politique est traditionnellement dominée par les communautés ethniques majoritaires des Hutus (85%) et des Tutsi (14%). Les Pygmées, quant à eux, doivent leur timide émergence à l'accord inter-burundais de 2000, à Arusha, en Tanzanie, fondé sur un partage plus équitable du pouvoir entre toutes les ethnies, comme garantie à la paix sociale. L'accord avait mis fin à une décennie de guerre civile caractérisée ethniquement et réservée des places par cooptation aux Batwa, pour le moment limitées au parlement national. Dans le même accord, les femmes burundaises, tout aussi politiquement marginalisées, bénéficient d'un quota de 30% de représentation dans les différentes instances de prise de décisions. Cette année, plus de la moitié des 5.126.351 électeurs sont des femmes dont le nombre s'élève à 2.686.593, contre 2.426.825 hommes. Aucune candidature féminine n'a, par ailleurs, été retenue ce scrutin présidentiel. Concernant la représentation des Batwa du Burundi dans la législature finissante, trois d'entre eux sont entrés, par cooptation, à l'Assemblée nationale (121 sièges) et trois autres au Sénat (39 sièges) dans le même mandat. Un Mutwa a été aussi coopté au niveau de l'Assemblée législative de la Communauté d'habitants siégeant neuf représentants du Burundi. De l'avis des analystes, l'autonomisation sociopolitique des Batwa du Burundi est entravée par le faible niveau d'éducation. Une étude de l'Observatoire de l'action gouvernementale (ONG) abonde dans ce sens, en révélant que 50,7% des Batwa n'ont jamais obtenu l'école formelle (44,6% chez les hommes et 56,4% chez les femmes). Parmi ceux des Batwa éduqués, 89,1% ont obtenu l'école primaire, 10,7% au secondaire et seulement 0,2% ont le niveau universitaire. La survie de ces citoyens de « seconde zone » a été pendant longtemps assurée par la poterie, la chasse, la cueillette et la forge. La terre et les forêts se sont entre temps dégradées, privant ainsi cette « caste » de ressources traditionnelles de survie. L'étude prouve encore à cette catégorie sociale des réflexes d'auto-discrimination qui les maintiennent dans la marge de la société. Cette « caste » ne se mélange pas aujourd'hui encore avec les autres communautés ethniques lors des fêtes sociales, illustre l'étude. Sur papier, les lois nationales et internationales, notamment la « Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones » de 2007 proclame que ces individus sont « libres et égaux à tous les autres ». Ils ont le droit de « ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leurs origines ou leurs identités autochtones ». Le même document onusien leur garantit le droit de « participer à la prise de décisions sur les questions concernant leurs droits par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis ».

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});